



Mairie de Gironde-sur-Dropt

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MOUTIER.

Date de la convocation : 29 avril 2024

Présents : M. BERTHE Cédric, Mme BRUNATO Brigitte, Mme CHIAPPA Graziella, M. COMBE Antoine, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, M. DUSSEAUX Nicolas, Mme MONCHANY Sophie, M. MOUTIER Philippe, Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mme ROSOLEN Catherine.

Absents : M. BARBOSA Edgar, M. GRANET Cyril, Mme LAROUI-KERSUZAN Catherine, M. LOUBIERE Briec, M. MAZIERE Laurent.

M. DUSSEAUX Nicolas a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h 35.

Présentation de l'étude d'aménagement de la Place de la République par les agents de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

Dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la République, Monsieur le maire a sollicité le support de la Communauté de Communes. Ainsi se présentent devant le Conseil Municipal :

- Benoit Beaujouan, chef de projet petite ville de demain,
- Rachel Dumas, étudiante en urbanisme à Bordeaux

Ils accompagnent le territoire sur les aménagements urbains et notamment sur le déploiement de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire). Ils mettent en œuvre une méthodologie de développement et d'analyse de l'urbanisme sur notre territoire.

Mme Rachel Dumas va reprendre les deux projets ébauchés par les équipes municipales et les élus. Elle va les compléter, les modifier en fonction des réglementations en vigueur, et présentera son travail aux élus lors des prochains Conseils Municipaux.

Les membres du conseil municipal les remercient et les libère.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2024

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Vote des taux des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a modifié de façon proportionnelle les taux d'imposition de la commune.

Cette délibération a été rejetée par la Préfecture, car ne respectant pas les principes de proportionnalité entre la TFB, TFNB et la TH.

Monsieur le Maire propose de nouveaux taux pour les taxes directes locales 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 40,60%
- Taxe foncière non bâtie : 71,69%
- Taxe d'habitation : 13,93%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents les nouveaux taux.

Attribution des subventions aux associations

Madame MONCHANY informe le Conseil Municipal que l'ensemble des documents des associations ne sont pas réunis pour procéder aux attributions des subventions 2024.

Le sujet sera traité lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Toutefois, concernant la subvention sollicitée par la coopérative scolaire Les Dauphins Girondais, celle-ci étant partiellement consacré à la Classe Verte transplantée dans les Pyrénées qui aura lieu du 10 au 14 juin, il est décidé de se prononcer ce jour, afin de ne pas pénaliser ce projet.

M. Dusseaux, dont les deux enfants sont scolarisés à école et participent au voyage, ne prend pas part aux échanges et au vote.

Monsieur le maire propose de reconduire la subvention versée à cette même association en 2023 d'un montant de 2 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, approuve l'attribution de cette subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire Les Dauphins Girondais.

Division cadastrale AP 79 – Logement La Poste

Les plans du projet de division sont communiqués aux membres du conseil.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de vendre le logement situé au 53 avenue du Général de Gaulle, il est nécessaire de procéder à la division de la parcelle cadastrale qui à l'heure actuelle englobe le logement ainsi que le local commercial loué à la Poste.

La division cadastrale a pour objet de diviser d'une part le logement à flan du mur, et d'autre part le local commercial. Ainsi deux biens distincts seront enregistrés auprès du cadastre. La vente du logement se fera ensuite en suivant, et le local commercial sera conservé par la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette division et donne pouvoir à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches et signer tout document qui seraient nécessaires à l'exécution de la présente.

Travaux de réaménagement du bureau de La Poste

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après réalisation de la division cadastrale, il conviendra d'effectuer des travaux de modification des locaux, afin de recréer un espace détente avec sanitaire dans l'extension extérieure du local commercial, et de dissocier physiquement les deux locaux. Une séparation des compteurs d'eau et d'électricité doit aussi être réalisée.

Un devis a été établi par une entreprise de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux. Au vu du montant annoncé, et après échanges entre les conseillers, il est demandé à Monsieur le Maire de négocier le coût de la prestation de la maîtrise d'œuvre.

Convention de prestation de traitement des archives communales avec le Centre de Gestion de la FPT de la Gironde (CDG 33)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'archivage des documents de la mairie.

Le dernier archivage a été effectué en 2015. Depuis près de 10 ans, le stockage s'est fait dans les locaux de la mairie et il n'y a plus de place disponible.

Monsieur le Maire explique que l'archivage communal nécessite l'expertise du CDG 33, afin d'effectuer un tri réglementaire, de procéder à la destruction des archives autorisées selon un processus précis, de préparer l'envoi des archives qui doivent être obligatoirement conservés aux Archives Départementales et de procéder à une classification spécifique des archives conservées localement.

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation de conventionner avec le CDG de la Gironde pour cette prestation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le conventionnement pour cette opération d'archivage.

Renégociation de prêt *(additif à l'ordre du jour)*

Monsieur Dusseaux informe le conseil qu'un emprunt contracté sur le budget Chaufferie bois a été souscrit à un taux variable basé sur l'EURIBOR 12M, qui porte le taux d'emprunt à 5% cette année. Son terme est à 2035 et un remboursement (au taux actuel) de 471 823 € à cette échéance.

Une demande de rachat de cet emprunt par un nouveau à taux fixe sur 10 ans a été adressée à l'Agence France Locale (AFL), pour un montant de 375 000 €. Cette dernière a transmis une offre un taux fixe de 3,54%, ce qui représente un remboursement de 446 922 €.

L'économie serait donc d'environ 25 000 € avec l'assurance d'un remboursement constant.

Après échanges entre les conseillers municipaux, il est demandé d'une part d'étudier directement la renégociation auprès de l'établissement de crédit actuel ; et d'autre part d'obtenir l'avis de Madame Marty, Conseillère aux Décideurs Locaux auprès du Trésor Public affectée à la commune, ou de prendre l'attache de Girondes Ressources auprès du Département.

Informations diverses

- ***Permanences au bureau de vote***

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la nécessité de tenir le bureau de vote pour les élections européennes le 9 juin 2024 de 8h à 18h et aux opérations de dépouillement. Un planning de présence est mis à disposition pour être complété des disponibilités de chacun.

- ***Changement provisoire de bureau de vote***

Monsieur le maire informe le Conseil que compte tenu des travaux en cours dans la salle des fêtes, le bureau de vote se situera dans la salle du Conseil pour le scrutin du 9 juin prochain.

- ***Décision du Maire***

Monsieur le maire rend compte de ses dernières décisions, conformément à ses délégations reçues par délibération du 3 juillet 2020 :

- demande subvention au CD 33 du 26 avril 2024 : archives communales,
- demande subvention au CD 33 du 25 avril 2024 : mobilier scolaire,
- demande subvention au CD 33 du 30 avril 2024 : réfection des routes communales.

- ***Décision du Maire***

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une présentation du budget 2024 aura lieu le 13 mai à 16h15, à la salle de danse, auprès des employés et des élus de la mairie.

Une seconde présentation aura lieu en réunion publique, le vendredi 17 mai à 18h30, à la salle de danse.

Ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20 h 10.